



RCS : BOURGES

Code greffe : 1801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00235

Numéro SIREN : 437 507 973

Nom ou dénomination : COMPAGNIE IMMOBILIERE DU BERRY

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2013 sous le numéro de dépôt 1629

A 1629
COPIE
CERTIFIEE CONFORME

COMPAGNIE IMMOBILIERE DU BERRY
Société par actions simplifiée au capital de 5 755 930 euros
Siège social : 31 rue de Séraucourt, 18000 BOURGES
437507973 RCS BOURGES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 JUIN 2013

Le 21 JUIN 2013, à 10 h 30,

Les associés de la société COMPAGNIE IMMOBILIERE DU BERRY se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 16/22 Place de Juranville 18000 BOURGES, sur convocation faite par lettre recommandée adressée le 28 mai 2013 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par la société PROCIVIS BERRY SACICAP, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Jean-Paul BRO est désigné comme secrétaire.

La société EURL DE COMMISSAIRES AUX COMPTES LIONEL GUIBERT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 575593 sur les 575593 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins les deux tiers des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
 - l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
 - la feuille de présence et la liste des associés,
 - l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2012,
 - le rapport de gestion du Président,
 - le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
 - le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
 - un exemplaire des statuts de la Société,
 - le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.
- N 133